

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 906

présenté par
M. Baupin, rapporteur
à l'amendement n° 277 de M. Chanteguet

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« et à 0 % à l'horizon 2040 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Visé à faire disparaître la part du nucléaire dans la production d'électricité française.